

Innover pour pérenniser le système de retraite

Un contrat social pour renforcer
la sécurité financière de
tous les travailleurs québécois

Un rapport de concertation, de réflexion et d'audace

7 experts

18 mois de travail

22 groupes et organismes consultés

37 mémoires reçus

Le système de retraite québécois



3^e étage VOLONTAIRE

Initiatives privées

Régimes complémentaires de retraite
et épargne personnelle

2^e étage OBLIGATOIRE POUR LES TRAVAILLEURS

Régime de rentes du Québec

1^{er} étage LA PLUPART DES CITOYENS

Sécurité de la vieillesse (fédéral)

Source : Régie des rentes du Québec

Des régimes publics qui atteignent leurs objectifs

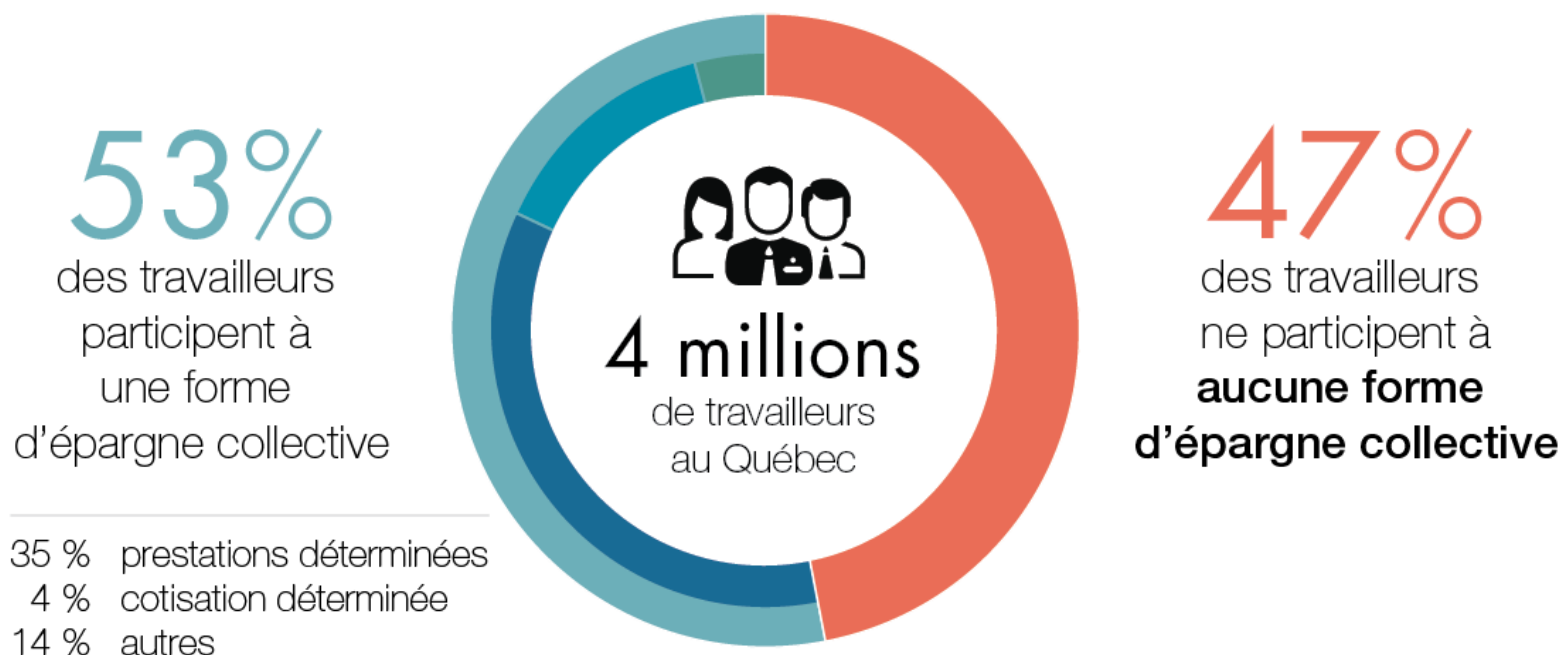
- ◆ Taux de remplacement brut des régimes de retraite publics à 65 ans

% du salaire moyen	50 %	100 %	150 %
Québec	82 %	47 %	32 %
Moyenne G7	56 %	44 %	38 %
Moyenne OCDE	57 %	42 %	37 %

Sources : Étude OCDE 2008 et Régie des rentes du Québec

Les travailleurs québécois

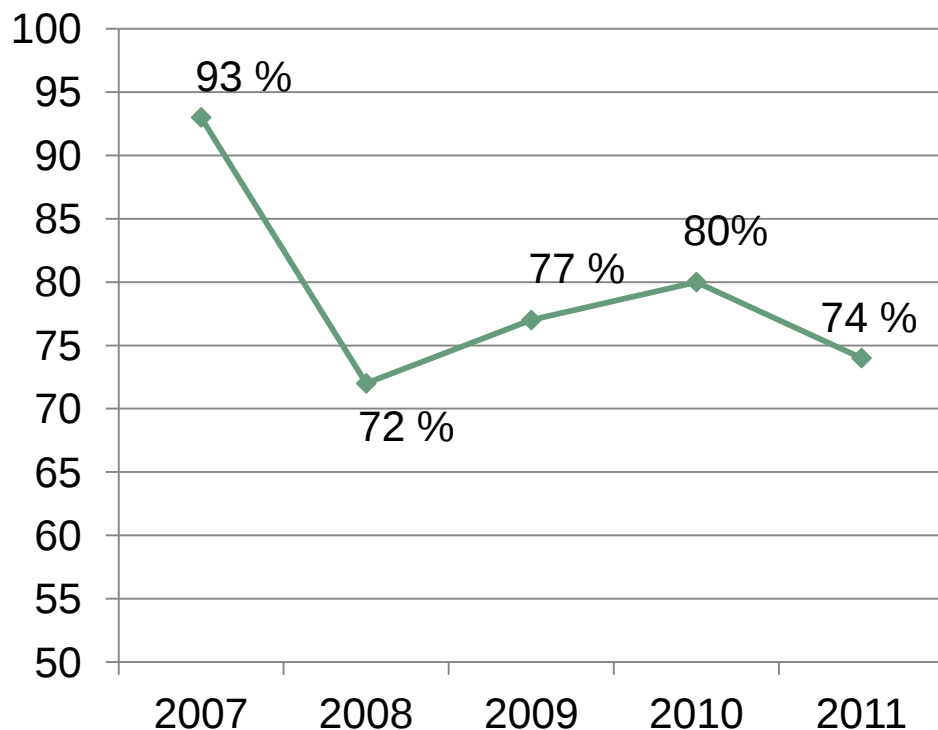
Les travailleurs québécois et la RETRAITE



Source : Régie des rentes du Québec

Situation financière des régimes à prestations déterminées supervisés par la RRQ

Degré de solvabilité médian des régimes au Québec



Source : Régie des rentes du Québec

Déficits de solvabilité

- ◆ **37 G\$** au 31 décembre 2011
- ◆ Total estimé à **41 G\$** au 31 décembre 2012

Répartition des participants et bénéficiaires selon le degré de solvabilité

SOLVABILITÉ DES RÉGIMES à prestations déterminées supervisés par la RRQ

1 074 000

participants et bénéficiaires

Degré de solvabilité **inférieur à 80 %**

134 000

participants et bénéficiaires

Degré de solvabilité de **80 % à 100 %**

18 000

participants et bénéficiaires

Degré de solvabilité **supérieur à 100 %**

Résultats estimatifs au 31 décembre 2011 de la Régie des rentes du Québec, excluant les participants et bénéficiaires aux régimes en voie de terminaison, de fusion totale ou pour lesquels les données sont incomplètes.

Ce qui
s'est passé...

Ce qui s'est passé...

Démographie

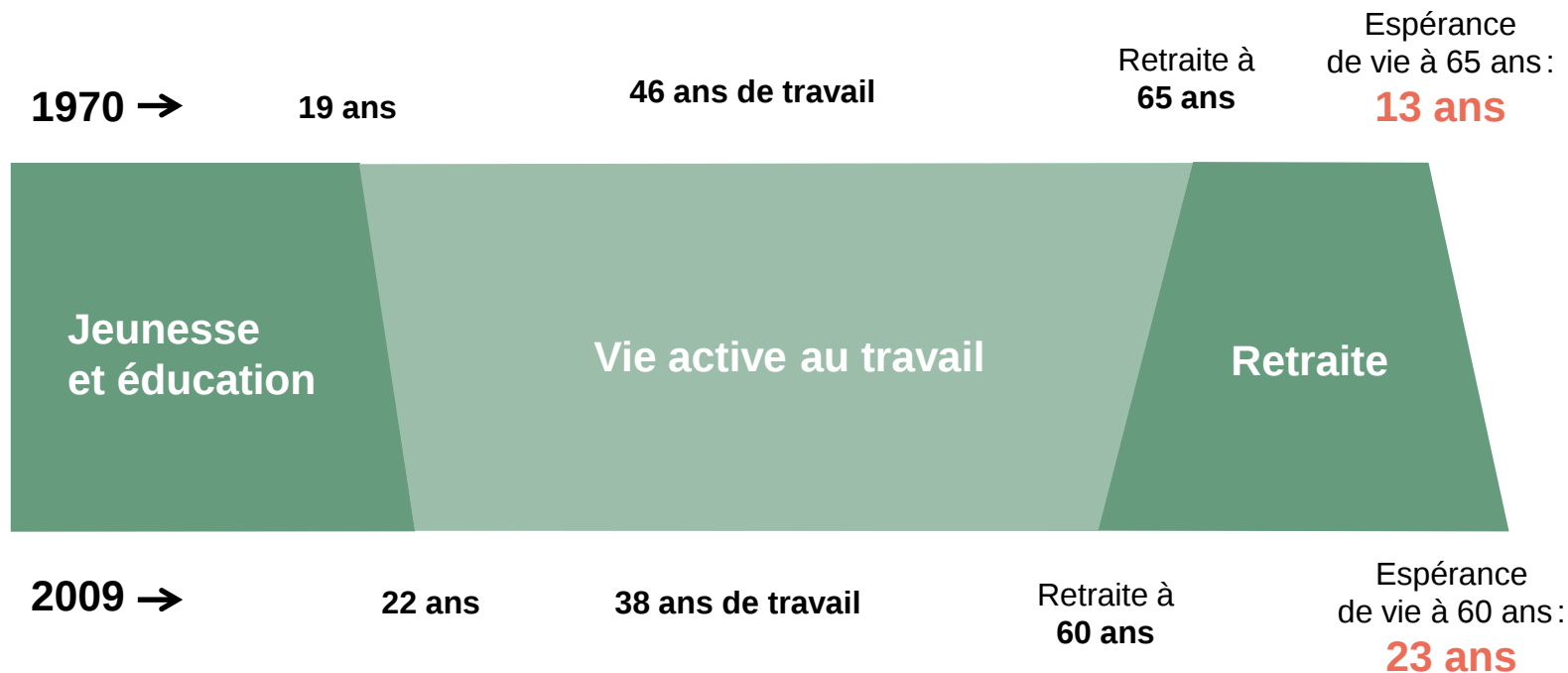
Baisse des taux d'intérêt

Rendements des marchés boursiers

Congés de cotisations

Améliorations

Démographie

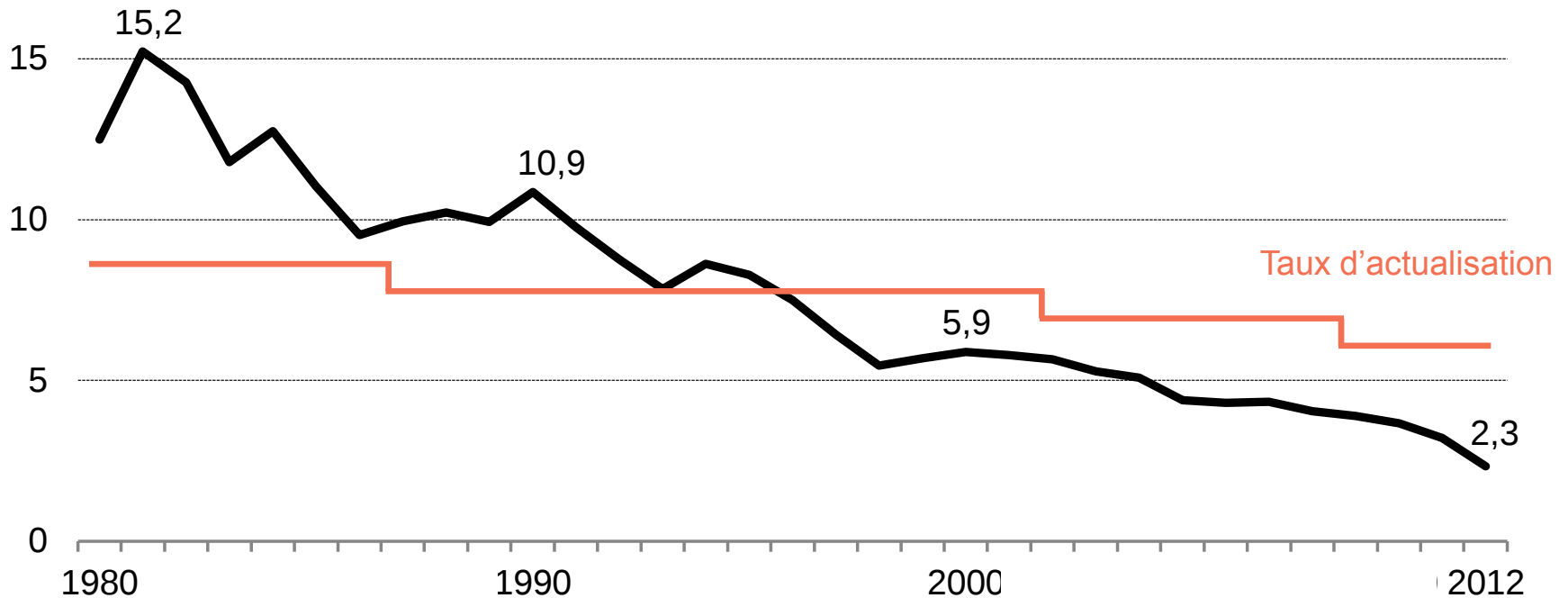


Sources : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec, Institut de la statistique du Québec, Régie des rentes du Québec et Statistique Canada.

On vit plus vieux, on part plus tôt

Baisse des taux d'intérêt

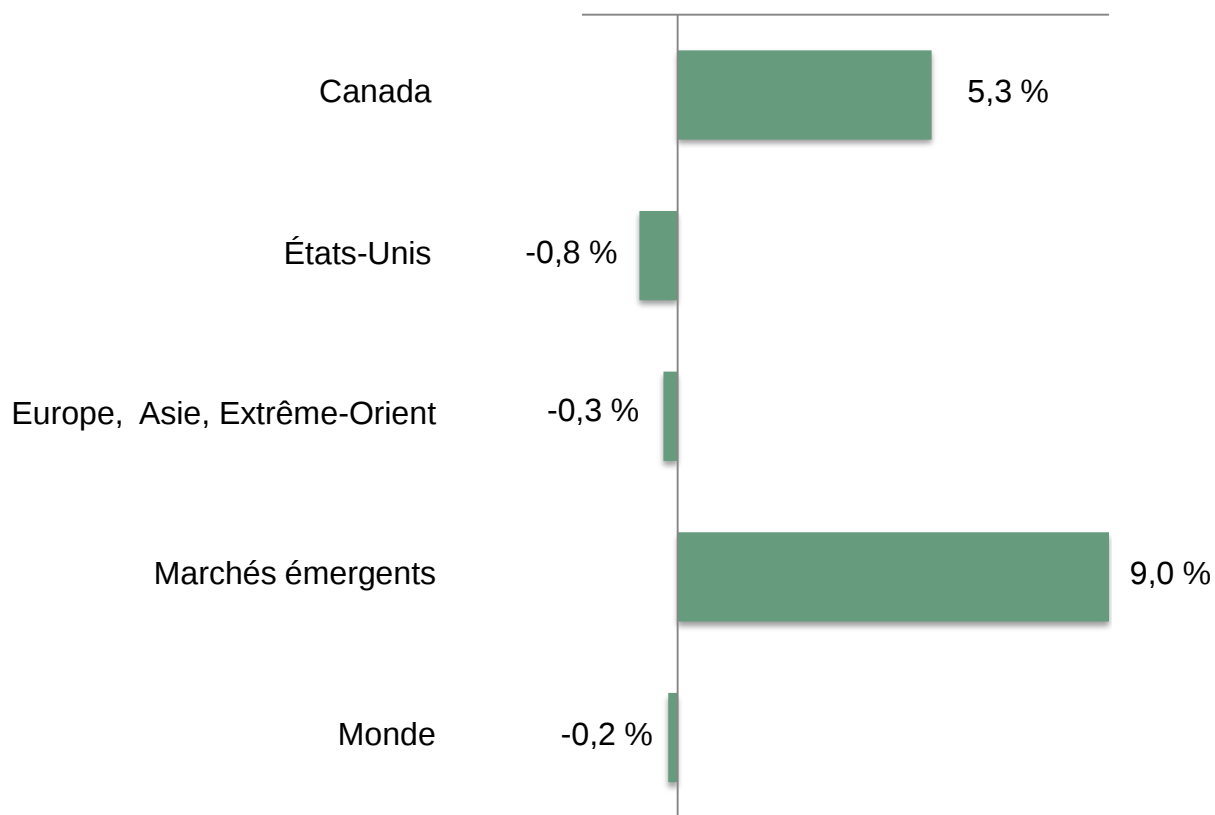
Rendements à l'échéance des obligations fédérales
dont l'échéance est supérieure à 10 ans



Source : Statistique Canada

Rendements des marchés boursiers décevants depuis plus de 10 ans

Rendement des indices - Janvier 2001 à décembre 2012
Rendement annualisé en dollars canadiens



Source : Caisse de dépôt et placement du Québec

Ce qui s'est passé...

Démographie

Baisse des taux d'intérêt

Rendements des marchés boursiers

Congés de cotisation

Améliorations

***Utilisation
des excédents
d'actif***



Des
solutions?

Des solutions?

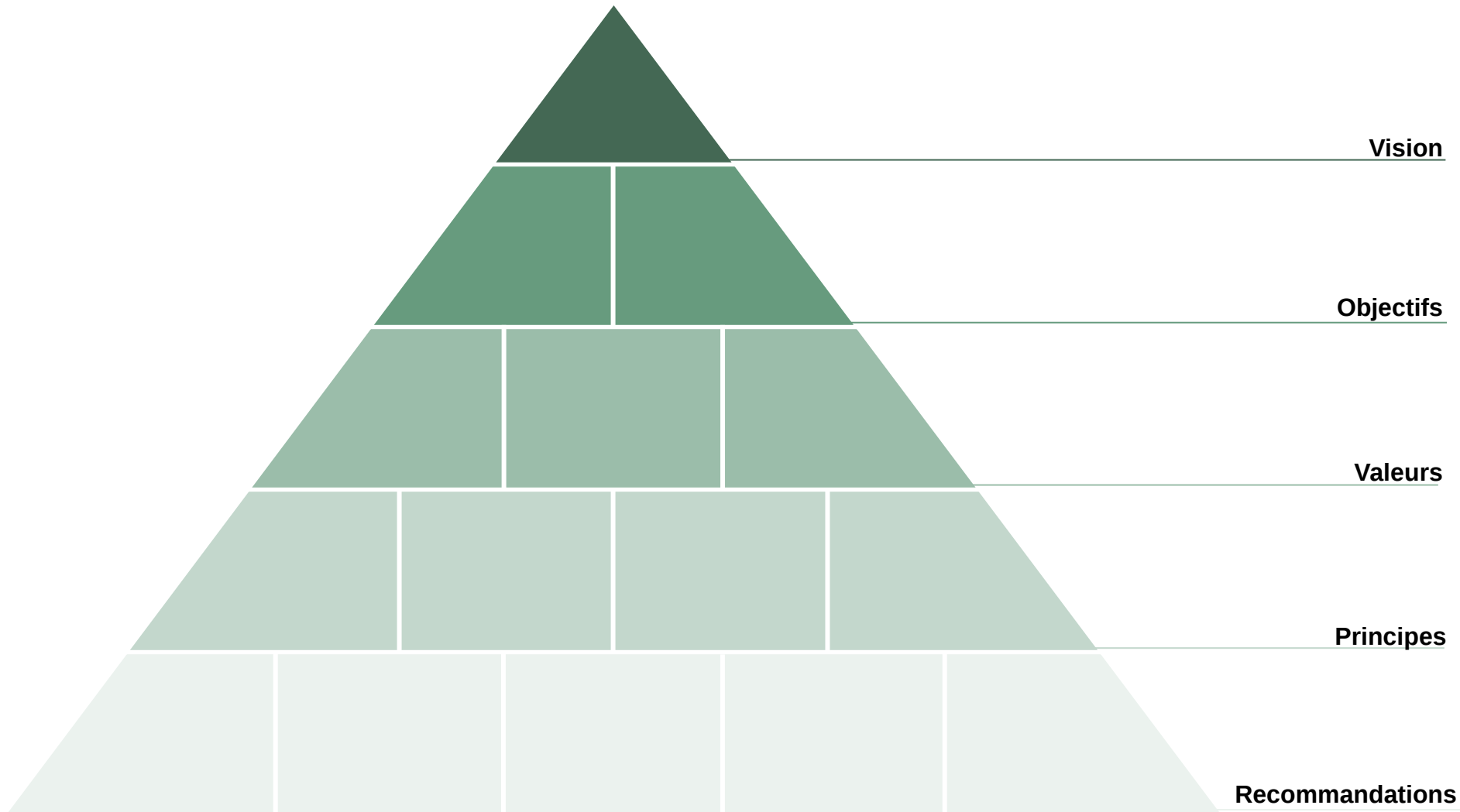
- ◆ Hausse des taux d'intérêt? ***Insuffisant***
 - ◆ Rendements futurs? ***Insuffisant***
 - ◆ Démographie? ***Insuffisant***
 - ◆ Redéfinir les prestations?
 - ◆ Revoir le financement?
- Solutions à envisager***

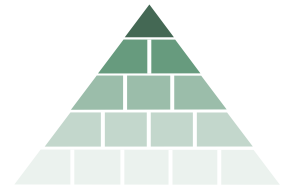
Le statu quo n'est pas une option



Objectifs, valeurs,
principes et
recommandations

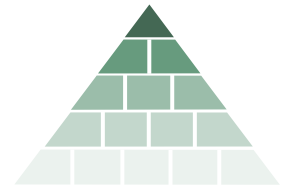
Un juste équilibre qui mène à une solution d'ensemble





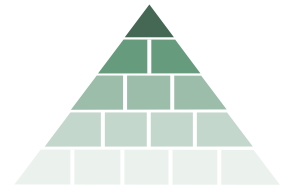
Système
de retraite
québécois
viable

Objectifs



**Sécurité
financière
à la retraite**

**Pérennité
du système
de retraite**

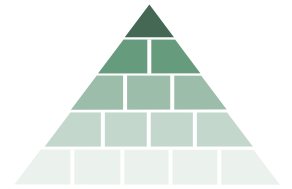


Transparence

**Équité inter-
générationnelle**

**Responsa-
bilisation**

Principes



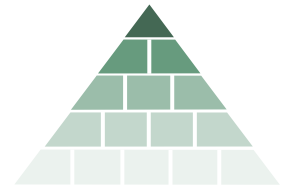
Vérité
des coûts

Cadre
législatif
flexible

Mutualisation

Diversité
des sources
de revenu

Recommandations



**Revenir
à la réalité
financière**

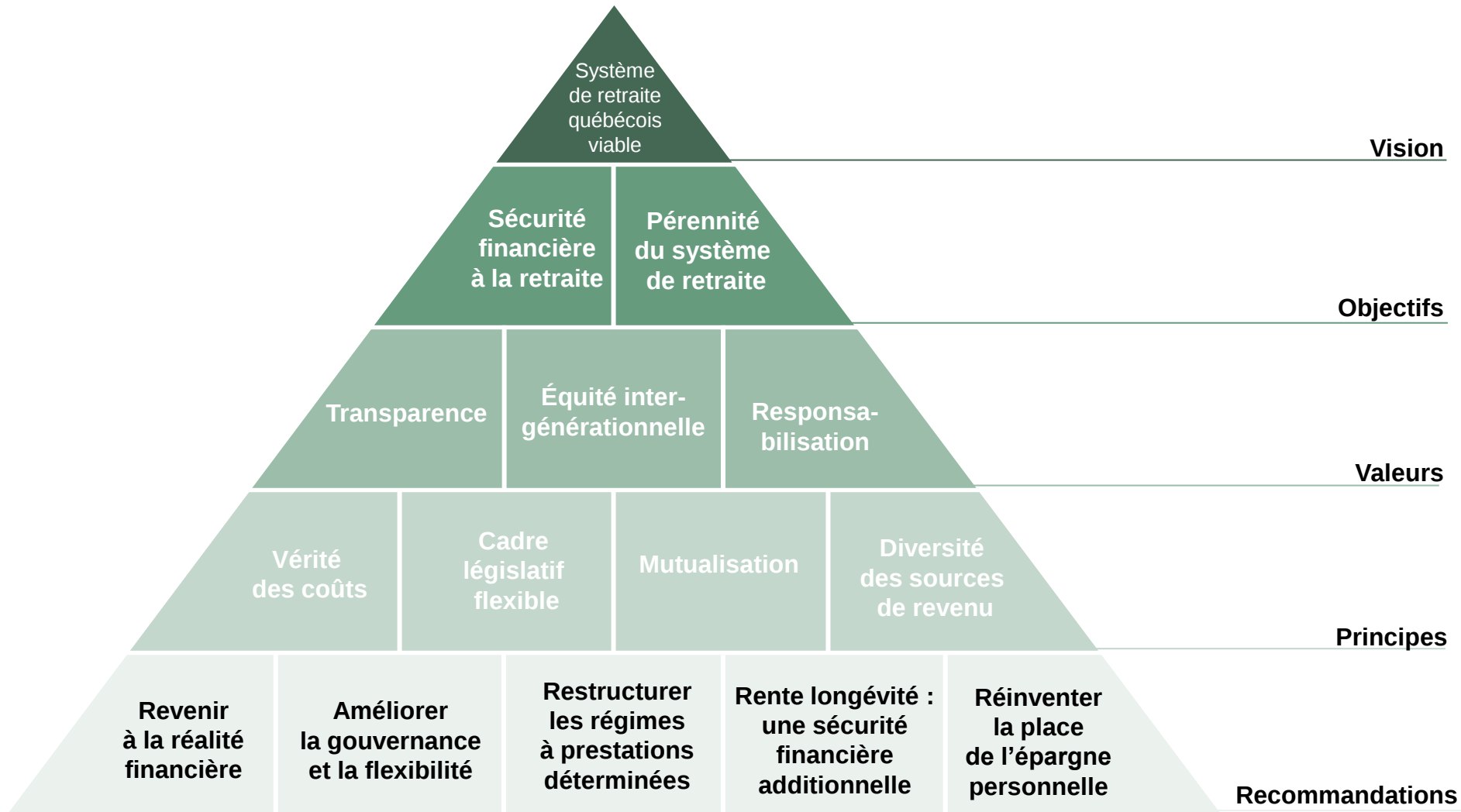
**Améliorer
la gouvernance
et la flexibilité**

**Restructurer
les régimes
à prestations
déterminées**

**Rente longévité :
une sécurité
financière
additionnelle**

**Réinventer
la place
de l'épargne
personnelle**

Un juste équilibre qui mène à une solution d'ensemble



Régimes
à prestations
déterminées

Recommandations



**Revenir
à la réalité
financière**

Améliorer
la gouvernance et
la flexibilité

Restructurer
les régimes
à prestations
déterminées

Rente longévité :
une sécurité
financière
additionnelle

Réinventer
la place
de l'épargne
personnelle

Revenir à la réalité financière

- ◆ Règles actuelles sont complexes
- ◆ Deux méthodes
 - Capitalisation → continuité, 15 ans
 - Solvabilité → terminaison, 5 ans
- ◆ Multiples mesures d'allègement
 - Allonger la période d'amortissement
 - Soustraire certains régimes

Revenir à la réalité financière

- ◆ Simplifier les règles de financement
- ◆ Protéger la promesse de base des régimes
- ◆ Assurer la pérennité et la viabilité des régimes
- ◆ Se rapprocher de la « vérité des coûts »



- ◆ Nouvelle règle de financement
 - Appliquée de façon uniforme à tous les régimes

Nouvelle règle de financement

- ◆ « Capitalisation améliorée » → continuité
- ◆ Identique à la capitalisation actuelle
sauf pour le taux d'escompte
 - Taux différent avant et après la retraite
- ◆ Amortissement des déficits
 - Période de 15 ans initialement
 - Ramenée graduellement sur 10 ans

Impact de la nouvelle règle de financement

- ◆ Sur le coût de service courant
 - Augmentation de 15 % à 20 % pour tous les régimes
- ◆ Sur le passif → Entre la capitalisation actuelle et la solvabilité
 - Pour les régimes assujettis à la solvabilité
 - Réduction du déficit à financer et des paiements d'amortissement
 - Pour les régimes soustraits à la solvabilité
 - Augmentation du déficit à financer et des paiements d'amortissement

Règle plus simple se rapprochant de la vérité des coûts

Recommandations

Revenir
à la réalité
financière

**Améliorer la
gouvernance
et la flexibilité**

Restructurer
les régimes
à prestations
déterminées

Rente longévité :
une sécurité
financière
additionnelle

Réinventer
la place
de l'épargne
personnelle

Améliorer la gouvernance et la flexibilité

- ◆ Régler l'enjeu de l'asymétrie entre le financement des déficits et l'utilisation des excédents d'actif
 - Rembourser une partie de l'excédent d'actif à l'employeur, sous réserve de certaines conditions
- ◆ Sécuriser les rentes des retraités
 - Permettre le transfert de la responsabilité à un assureur

Améliorer la gouvernance et la flexibilité

- ◆ Faciliter le partage des coûts entre les employeurs et les participants
 - Coût de service courant et paiements d'amortissement de déficit
 - Modalités convenues entre les parties
 - Pour les régimes dont l'employeur est public, rendre obligatoire un partage du coût de service courant à 50-50

Recommandations

Revenir
à la réalité
financière

Améliorer
la gouvernance et
la flexibilité

**Restructurer
les régimes
à prestations
déterminées**

Rente longévité :
une sécurité
financière
additionnelle

Réinventer
la place
de l'épargne
personnelle

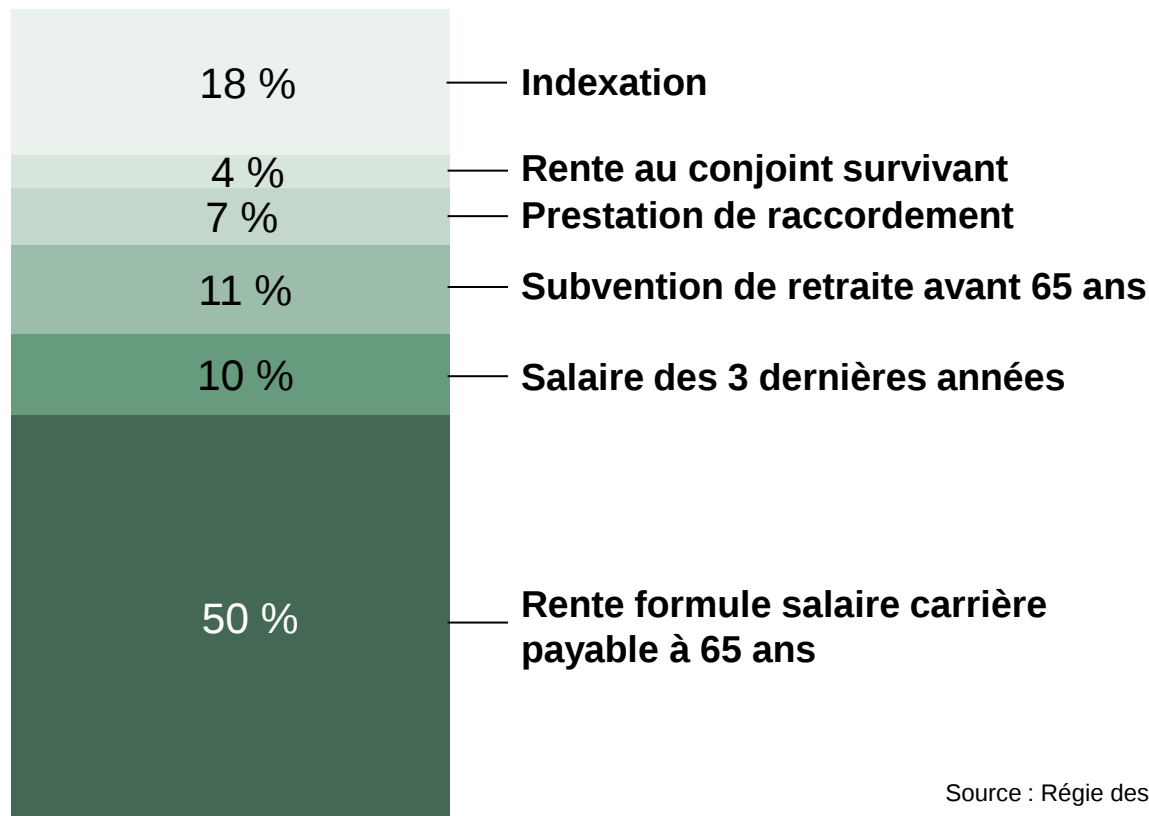
Restructurer les régimes à prestations déterminées

- ◆ Les objectifs sont de permettre aux parties prenantes
 - D'adapter les régimes aux nouvelles réalités économiques et démographiques
 - D'atteindre un juste équilibre entre sécurité et capacité de payer
- ◆ Règles de base
 - Respecter le processus de négociations/discussions
 - Protéger la rente de base et les rentes en cours de versement
 - Tenir compte de l'équité intergénérationnelle

Restructurer les régimes de retraite

Services futurs

Répartition du coût de service courant
(régime indexé à l'inflation moins 1 %)



Source : Régie des rentes du Québec

Restructurer les régimes de retraite

Services passés

- ◆ Permettre cette restructuration pendant une période temporaire de 5 ans
- ◆ Cette restructuration devra faire l'objet d'une négociation ou d'une consultation auprès des participants
 - La rente de base ne pourra pas être réduite
 - Les rentes des retraités ne pourront pas être réduites

Restructurer les régimes de retraite

Services passés

- ◆ Les parties devront s'entendre sur les modalités

	Participants actifs	Retraités
Indexation après la retraite	✓	✓
Indexation avant la retraite (rente différée)	✓	
Rente au conjoint survivant	✓	
Prestation de rattachement	✓	
Subvention de retraite avant 65 ans	✓	
Bénéfices d'anticipation inclus dans la prestation de départ avant la retraite	✓	
Cessation de la prise en compte de l'évolution des salaires lors de la transformation d'un régime salaire final en un régime salaire carrière	✓	

Restructurer les régimes de retraite

Services passés

- ◆ Au cours des 4^e et 5^e années, s'il n'y a pas d'entente, action unilatérale de l'employeur possible
 - Portant uniquement sur l'indexation
 - Moyennant une contribution financière de l'employeur au régime dans une proportion équivalente à celle de la réduction du déficit

Régimes à prestations déterminées

- ◆ Une nouvelle règle de financement plus simple et uniforme pour tous
- ◆ Une flexibilité pour le partage des coûts
 - Partage obligatoire à 50-50 du coût de service courant pour le secteur public
- ◆ Une réflexion sur les prestations autres que la rente de base et les rentes en cours de versement
 - Services futurs
 - Services passés

Rente longévité
et épargne
personnelle

Recommandations

Revenir
à la réalité
financière

Améliorer
la gouvernance et
la flexibilité

Restructurer
les régimes
à prestations
déterminées

**Rente longévité :
une sécurité
financière
additionnelle**

Réinventer
la place
de l'épargne
personnelle

Le système de retraite québécois



2^e étage INNOVATION
POUR TOUS LES TRAVAILLEURS
Rente longévité

Caractéristiques de la rente longévité

- ◆ Nouveau régime à prestations déterminées pour tous les travailleurs québécois
- ◆ Rente égale à 0,5 % du salaire jusqu'à concurrence du Maximum des gains admissibles pour chaque année de cotisation
- ◆ Rente payable à compter de 75 ans
- ◆ Rente totalement capitalisée
 - Un coût total de 3,3 % des salaires, partagé également entre les travailleurs et les employeurs

Illustrations de la rente longévité

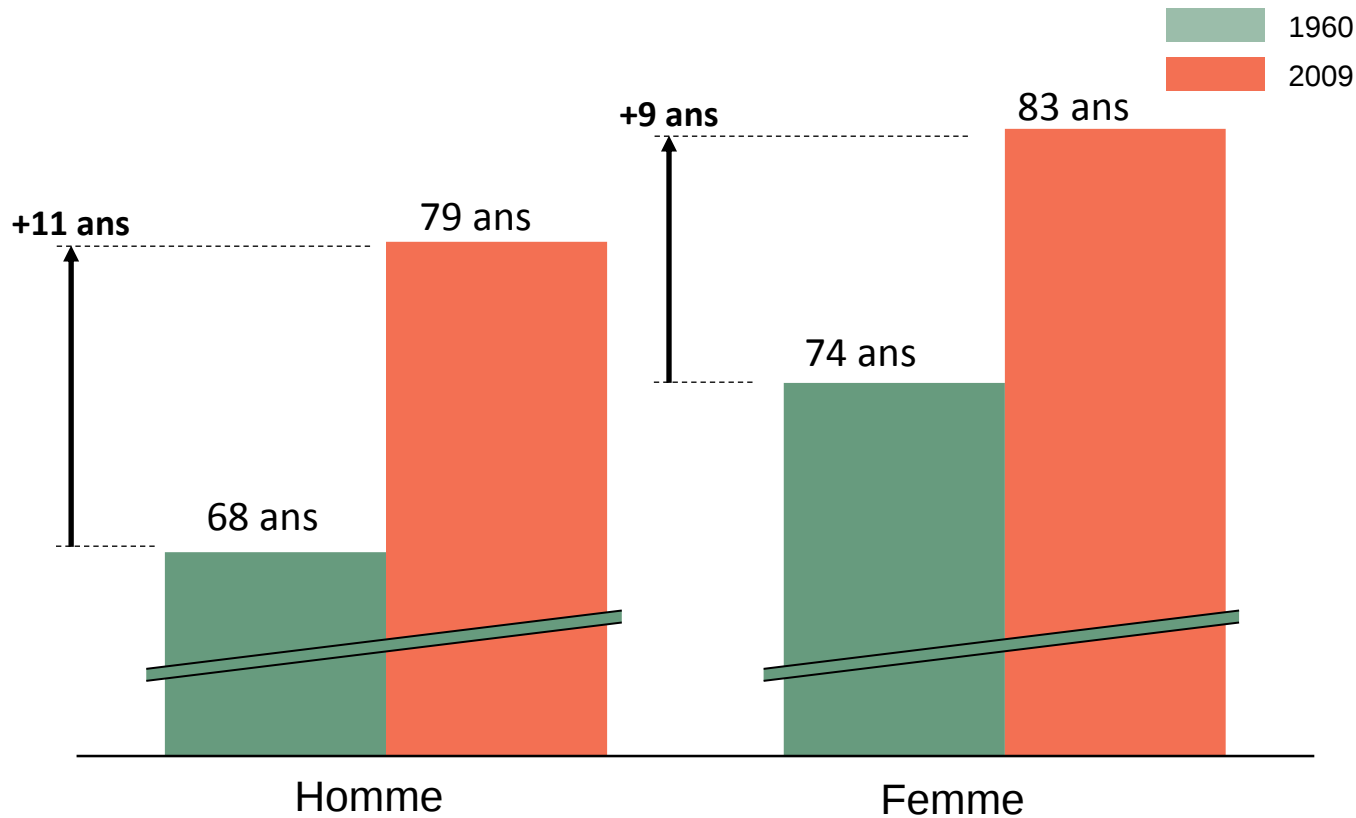
- ◆ Concrètement, les prestations profitent aux travailleurs :

Après 5 ans de cotisation : 2,5 % du salaire indexé

Après 20 ans de cotisation : 10 % du salaire indexé

Après 40 ans de cotisation : 20 % du salaire indexé

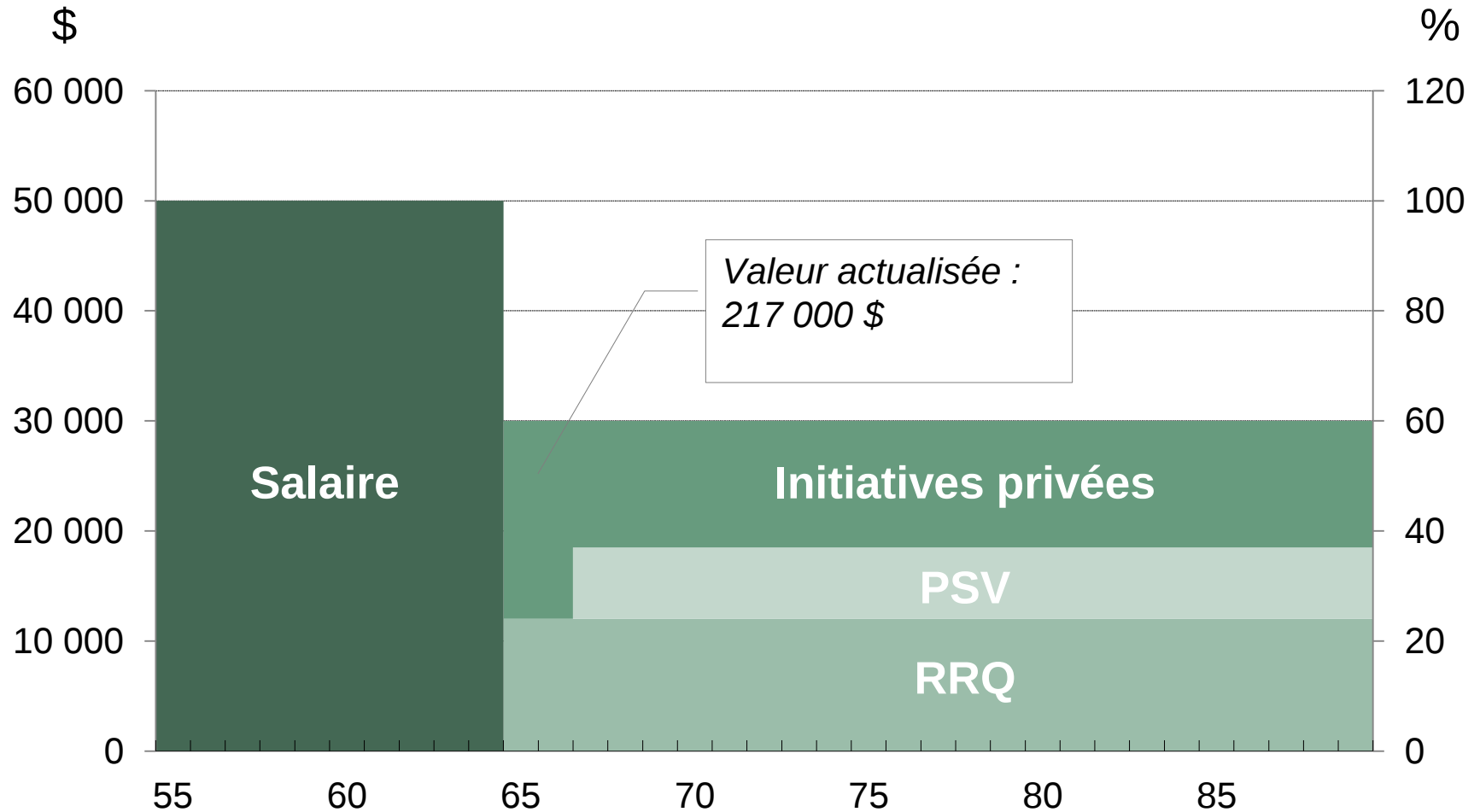
Augmentation de l'espérance de vie depuis 1960



Source : Statistique Canada

Composition du revenu à la retraite

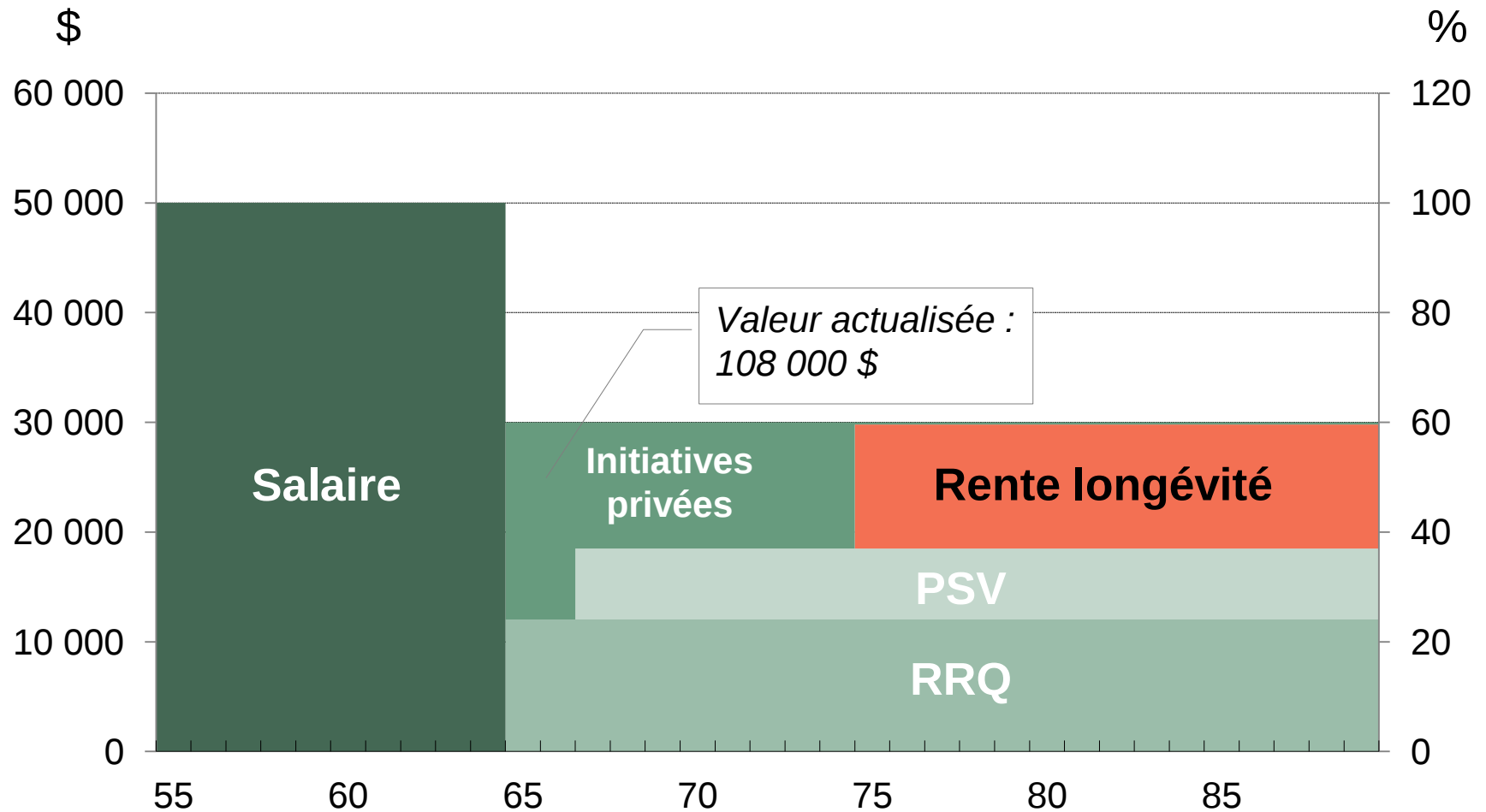
Systeme actuel



Source : Régie des rentes du Québec

Composition du revenu à la retraite

Systeme avec la rente longévité



Source : Régie des rentes du Québec

Cotisations à la rente longévité

- ◆ Cotisations à la rente longévité : 4 G\$
- ◆ Cotisations en plus de l'épargne actuelle: estimées à 2 G\$
 - Parce que, pour les 2 millions de participants à un régime collectif, les coûts seront nuls ou réduits vu une réallocation de l'épargne

Avantages de la rente longévité

- ◆ Respecte l'équité intergénérationnelle
- ◆ Assure une **gestion efficiente** de l'épargne
 - Faibles frais d'administration et de gestion
 - Gestion professionnelle
- ◆ **Mutualise** le risque de longévité

Avantages de la rente longévité

- ◆ **Enlève de la pression** sur les régimes à prestations déterminées
- ◆ **Réduit l'écart entre les** participants à des régimes à prestations déterminées et les autres travailleurs
- ◆ **Facilite la planification** de la retraite

Recommandations

Revenir
à la réalité
financière

Améliorer
la gouvernance et
la flexibilité

Restructurer
les régimes
à prestations
déterminées

Rente longévité :
une sécurité
financière
additionnelle

**Réinventer
la place
de l'épargne
personnelle**

Réinventer la place de l'épargne personnelle

- ◆ Favoriser la diversification des sources de revenu en optimisant leur utilisation
- ◆ Mise en œuvre rapide des RVER
 - RVER non requis s'il y a en place un régime de pension agréé, un REER collectif ou un CELI collectif
 - Encadrement des frais et de leur divulgation par la RRQ

Réinventer la place de l'épargne personnelle

- ◆ Permettre le versement variable d'un régime à cotisation déterminée selon modèle FRV
- ◆ Permettre le décaissement plus rapide des sommes immobilisées après 60 ans

Innover pour pérenniser

